

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2023.048**Séance du **DEUX MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 25 avril 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

19 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, MOUCHET, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, ROGUET, RICHARD

5 pouvoirs :

Maurice BERTRAND à Anne-Lise VOUTAY MERMET, Martine PARRET à Jean-Pierre BELMAS, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Véronique FENEUL, Stéphanie BREGEGERE à Dominique JOLIVET, Yohann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

4 absents :

Mmes MARAUD et PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et ALPSTEG

**Objet : Opération de restructuration extension de la Mairie – Lot n° 09 :
Agencement – Avenant n°1**

Dans le cadre de l'opération de travaux de restructuration et extension de la Mairie, un avenant doit être établi pour le lot n° 09, notifié le 20 janvier 2022 à l'entreprise SARL PELLET JAMBAZ.

Cet avenant, qui doit être établi avec l'entreprise SARL PELLET JAMBAZ, titulaire du lot n° 09 : Agencement, a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement de la fiche de travaux modificative par le maître d'œuvre comprenant la fourniture d'un écran « Oray Jumbo Tensionné image 214x342 carter noir RAL 9005 blanc occultant », entraînant une plus-value de 4 933,40 € HT, soit 5 920,08 € TTC sur le montant total du marché.

Selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial. Considérant que le montant initial du lot s'élève à 95 501,50 € HT, soit 114 601,80 € TTC, que le montant total des modifications est une plus-value de 4 933,40 € HT, soit 5 920,08 € TTC, les modifications s'élèvent donc à 5,17 % du montant initial.

2023.048

Le nouveau montant du marché est fixé à 100 434,90 € HT, soit 120 521,88 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 établi par le maître d'œuvre pour ce lot ;

ARTICLE 2 : AUTORISE monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 15 mai 2023

Le Maire
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 16/05/2023